

## DELIBERATION CFVU047-2017

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 18 mai 2017.

**Objet de la délibération** : dates de campagne de recrutement en Master Etudes sur le Genre

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 29 mai 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les dates de campagne de recrutement en Master Etude sur le Genre suivantes sont approuvées :

	Session 1	Session 2 (si des places restent à pourvoir)
Campagne de recrutement	15 avril 2017 au 15 juin 2017	21 juillet 2017 au 21 septembre 2017
Ouverture de la campagne	15 avril 2017	21 juillet 2017
Date butoir de l'envoi des dossiers	15 mai 2017	21 août 2017
Réunion du comité de sélection	6 juin 2017	semaine du 4 septembre 2017
Date butoir de la communication des réponses aux étudiant-e-s	15 juin 2017	21 septembre 2017

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

A Angers, le 15 juin 2017

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le 19 juin 2017